

Infos Brèves

Bulletin d'informations municipales de Morette
Juin 2019

VIE MUNICIPALE

DU CÔTÉ DES ÉCOLES

La classe de GS / CP

- **Pour la Fête du livre**, les 17, 18 et 19 mai, les élèves ont écrit et illustré un livre. Raphaele Galéa, illustratrice, est venue quatre fois dans la classe pour nous aider à dessiner.

C'est une dame qui apprend à dessiner (Raffaele)

Elle est illustratrice (Léo).

Elle nous a appris la perspective (Mael).

Elle nous a appris à colorier, il ne faut pas appuyer trop fort pour ne pas voir les coups de crayons (Victor) et elle nous a expliqué qu'il fallait mélanger les couleurs (Noé).

Le crayon doit être bien taillé pour dessiner. Et elle nous a aussi appris à découper (Sarah).

Nous avons presque terminé notre livre. Les enfants ont dessiné beaucoup de papillons et de coccinelles. Ils ont aussi appris à représenter des voitures, des immeubles, une ville, des arbres, un désert, un hôtel à insectes... pour illustrer leur livre.

- En **classe**, nous continuons à travailler.

On apprend les sous (la monnaie) aussi (Raffaele)

Nous travaillons sur les ordinateurs, on a fait des jeux, on a cliqué sur une souris pour mettre les images au bon endroit (Sarah).

On a appris le double clic « clic clic » (Mael).

Et nous continuons de travailler avec les ateliers tiroir, le Plan De Travail, des albums.

- **Départ de Louise**

Louise, une camarade de GS, a déménagé à Voiron. Elle nous a envoyé une lettre avec un dessin pour nous raconter ce qu'elle faisait dans sa nouvelle école. Nous sommes contents d'avoir eu de ses nouvelles, il faut que nous lui répondions.

- **Ateliers cuisine :**



Nous avons fait des cookies au chocolat avec la maman de Victor et la maman de Clément.

Et avec maîtresse aussi ! (Raffaele)

On a fait une pâte de chocolat avec du beurre, de la farine, du sucre, des œufs et un peu de levure (Clément). Puis on a fait des petits tas, même des cœurs et des étoiles. Ensuite on a mis au four et on a léché les plats (Noé).



Après on a mis au four pour les faire cuire, puis on les a mis dans un plat et on a tout mangé. On s'est bien régalé (Mael).

Malheureusement ce jour-là, beaucoup d'enfants étaient malades et n'ont pas pu faire les ateliers.



- Piscine

Nous sommes allés à la piscine de Chatte pour 11 séances.

On a appris à sauter dans l'eau en allumettes (Noé), et aussi avec la perche (Léa).

On a appris à plonger (Mael), à faire la bombe (Raffaele), à descendre le long d'une perche pour aller chercher un anneau (Léa), à faire la boule sans tenir le mur (Emeline), l'étoile de mer sans tenir le mur (Clément), à descendre dans l'eau avec la cage pour aller chercher des objets (Clément), à faire la flèche en tapant des pieds (Gabriel).

COMPTE-RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL

Il est rappelé que les comptes-rendus complets des conseils municipaux sont consultables sur le tableau d'affichage extérieur de la mairie ainsi que sur le site internet de la commune www.morette.fr ;

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JANVIER 2019

Présents : Mmes et MM. Françoise DEFORGE, Marie-Claire GEYMOND, Claire-Marie JOBIN, Yves MOUNIER, Aude PICARD WOLFF, Hélène REYNAUD.

Absents: M. Lionel CARLIN ayant donné pouvoir à Claire-Marie JOBIN, Franck DORIOL ayant donné pouvoir à Aude PICARD-WOLFF

Ont été adoptées à cette séance, :

- Projet de rénovation du bâtiment mairie et des espaces extérieurs, des demandes de subvention ont été déposées auprès :

- du Département de l'Isère et concernent :

- la mise en accessibilité PMR du projet rénovation du bâtiment mairie salle éducative et des espaces extérieurs pour un montant de **11 335.00 € HT.**

- le volet éducation du projet rénovation du bâtiment mairie salle éducative et des espaces verts pour un montant de **100 274.10 € HT.**

- les réparations importantes des bâtiments communaux non productifs de revenus du projet

rénovation du bâtiment mairie
salle éducative et des espaces
extérieurs pour un montant de
21 000 € HT (soit 70 % du plafond
de 30 000.00 €).

- le volet aménagement du village
entrant dans le projet rénovation
du bâtiment mairie salle éducative
et des espaces extérieurs» pour un
montant de **125 000 € HT**

- de l'État au titre de la DETR.
Elles concernent le volet éducation
du projet (salle éducative) pour un
montant de 87 614,37 et de
49 498,99 €

- Rapport annuel 2017 sur le prix et la
qualité du service public de l'eau et de
l'assainissement établi par St Marcellin
Vercors Isère : le rapport est consultable
en mairie.

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 FEVRIER 2019

Présents : Mmes et MM. Lionel CARLIN, Marie-
Claire GEYMOND, Claire-Marie JOBIN, Yves
MOUNIER, Aude PICARD WOLFF, Hélène
REYNAUD.

Absents: Franck DORIOU, ayant donné
pouvoir à Yves MOUNIER
Françoise DEFORGE

- **Approbation du compte de gestion
communal 2018** : ce compte de gestion
établi par le Trésorier municipal
constitue la reddition des comptes du
comptable à l'ordonnateur.

- **Vote du compte administratif 2018 de
la commune** :

Fonctionnement	Prévu
Réalisé	
Dépenses :	484 900 €
253 249,07 €	
Recettes	484 900 €
311 087,23 €	
Résultat de l'exercice	
excédentaire :	57 838,16 €
Résultat de clôture excédentaire :	275 151,09 €

Investissement	
Dépenses :	208 988,78 €
141 839,17 €	
Recettes :	208 988,78 €
26 827,11 €	
Résultat de l'exercice	

excédentaire : 115 012,06 €
Résultat de clôture déficitaire :
123 000,83 €

- **Approbation de la convention de
dénéigement** entre les communes de
Cras et Morette d'une part et les
prestataires et les prestataires d'autre
part concernant la gestion et l'utilisation
du matériel de déneigement et de salage
et le déneigement.

- **Approbation de la convention fixant le
montant des frais de scolarité** des
enfants de la commune de Morette
scolarisés en classe ULIS 4 (Unités
Localisées pour l'Inclusion Scolaire) à
Tullins (1 412 € par enfant) pour l'année
2017-2018.

- **Approbation de la convention fixant le
montant des frais de scolarité** des
enfants de la commune de Morette
scolarisés en classe ULIS 1 (Unités
Localisées pour l'Inclusion Scolaire) à
Tullins (1 400 € par enfant) pour l'année
2017-2018.

- **Questions diverses** :

Projet de concert du 28 juillet
2019 : nous recherchons des
familles pouvant héberger des
musiciens et leur famille pour une
nuit

Préparation des élections européennes du 26 mai 2019 :
organisation du bureau de vote

Ecole : point d'information sur les réunions à venir et sur les Temps d'Activités Périscolaires

CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2019

Présents : Mmes et MM. Françoise DEFORGE, Franck DORIOL, Marie-Claire GEYMOND, Yves MOUNIER, Aude PICARD WOLFF, Hélène REYNAUD.

Absents: Lionel CARLIN, ayant donné pouvoir à Franck DORIOL

Claire-Marie JOBIN, ayant donné pouvoir à Françoise DEFORGE

- Affectation de résultat : le compte de résultat voté à la séance précédente a fait apparaître un excédent de 275 151,09 €. Il a été décidé d'affecter ce résultat pour 125 399,64 € en réserve d'investissement et pour 149 751,45 € en report de fonctionnement.

- Vote des taux communaux : il a été décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition communaux pour l'année 2019, soit :

Taxe d'habitation : taux voté 13,08 % produit 56 244 €

Taxe foncière bâti : taux voté 15,71 % produit 47 947 €

Taxe foncière non bâti : taux voté 63,11 % produit 11 738 €

PRODUIT FISCAL ATTENDU : 115 929 €

- Vote du budget communal prévisionnel 2019

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES : 432 000,00 €

RECETTES : 432 000,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES 789 200,00 €

RECETTES 789 200,00 €

Il tient compte des premières dépenses

importantes du projet de rénovation du bâtiment mairie et des espaces extérieurs.

- Indemnités des élus : sans augmentation de leur montant, la délibération avait pour objet d'ajouter la référence réglementaire à la revalorisation de ces indemnités en fonction de la valeur du point d'indice des fonctionnaires.

- Indexation des loyers communaux : revalorisation du montant des loyers communaux en fonction des indices en vigueur, à effet au 1^{er} mai 2019.

- Création d'emploi : création d'un emploi de non-titulaire de catégorie B à temps non complet (14h hebdomadaires) pour exercer la fonction de secrétaire.

- Acquisition d'un réfrigérateur en remplacement de celui existant pour la somme de 139 €.

Questions diverses :

- **Information sur les autorisations d'urbanisme :**

- 3 permis de construire ont été accordés en 2018. Ils concernaient la construction d'une maison individuelle, l'agrandissement d'une maison et la réalisation d'une piscine.

- depuis le 1^{er} janvier 2019, une demande de permis de construire a été déposée concernant les travaux dans le bâtiment mairie et ses abords.

- 15 déclarations de travaux ont été déposées dont 2 ont été refusées.

A cette occasion, il a été rappelé que

l'installation ou le changement d'un portail, d'une clôture doit faire l'objet d'une déclaration de travaux.

- **Rythmes scolaires** : au vu des retours positifs des enseignants de Cras et de

Morette concernant le bénéfice pour les enfants du temps scolaire réparti sur un rythme de 4,5 jours de classe par semaine, le Conseil municipal a décidé de maintenir ce rythme pour les trois prochaines années.

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2019

Présents : Mmes et MM. Lionel CARLIN, Françoise DEFORGE, Franck DORIOU, Marie-Claire GEYMOND, Claire-Marie JOBIN, Yves MOUNIER, Aude PICARD WOLFF, Hélène REYNAUD.

- **Projet de rénovation du bâtiment mairie et des espaces extérieurs**

- une **subvention** de 39 200 € est sollicitée auprès du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes au titre de la construction d'une nouvelle chaufferie en réponse à l'appel à projets Energies renouvelables Bois-Energie.

- un **prêt bancaire** de 555 000 € sur 20 ans au taux de 1,23 % sera contracté auprès de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre-Est

- **assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO)** : suite à la consultation lancée afin de recruter une AMO et à l'audition des 3 candidats sélectionnés, le marché a été attribué au cabinet BHAMO Ingénierie pour un montant de 24 990 € HT pour la tranche ferme, 2 030 € HT pour la tranche optionnelle. Sa mission consistera à accompagner la commune sur le plan technique, juridique et administratif pendant le déroulement du projet.

- **éclairage public** : les travaux nécessaires sur le réseau d'éclairage public seront réalisés par le SEDI pour un coût total de 23 865 €. Sera à la charge de la commune 114 € au

titre de sa participation aux frais du SEDI et 1 894 € au titre de sa contribution aux investissements.

- **Participation de la commune aux frais du Centre Médico-Scolaire de Voiron** : approbation de la convention à intervenir concernant la participation de la commune aux frais de fonctionnement pour un montant calculé à hauteur de 0,60 € par enfant inscrit à la rentrée scolaire.

- **Taxe d'enlèvement des ordures ménagères des logements communaux** : St Marcellin Vercors Isère Communauté a mis en place la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM). Elle porte sur les propriétés soumises à la taxe foncière sur les propriétés bâties et a été appelée pour l'année 2018 pour les bâtiments communaux occupés par des locataires. Il y a donc lieu, pour les locataires, de reverser à la commune le montant de cette taxe, soit 68 € pour le logement situé 30 impasse des Lauriers, 83 € pour le logement situé 34 impasse des Lauriers et 69 € pour chacun des logements situés place Garavel.

- **Création d'un emploi d'adjoint technique principal de 2ème classe** : dans le cadre de la procédure d'avancement de grade, il a été décidé de créer un emploi d'adjoint technique principal 2ème classe.

- **Recensement de la population** du 16 janvier au 15 février 2020 : en vue de la campagne de recensement 2020, Claire-Marie JOBIN a été désignée en tant que coordonnatrice communale de recensement de la population. Elle sera en charge de la préparation de la collecte des données et du suivi, en lien avec l'agent recenseur.

Questions diverses :

- **renouvellement de matériel informatique de l'école** : proposition de la société AFB, atelier protégé spécialisé dans le reconditionnement de matériel informatiques pour l'achat de 3 ordinateurs avec écrans et 1 vidéoprojecteur au prix de 766,80 € TTC. Elle sera proposée aux enseignantes pour accord.

- **Temps d'Activités Périscolaires (TAP)** : les activités seront reconduites avec l'UFOLEP pour les TAP.

- **Cadeau de fin d'année pour les élèves passant en 6ème** à la prochaine rentrée scolaire

- **Ludotour** : la commune s'est portée candidate pour accueillir le Ludotour, sous réserve que la date proposée soit compatible avec les travaux à venir dans la salle communale

- **Projet de concert** : le dimanche 28 juillet, la commune accueillera le

Rapporchestra dans la salle communale.

Les associations de Morette seront sollicitées sur les animations qui pourraient être mises en place à cette occasion : animation autour de fours à pain, cuisson de pain au four

- **Déplacement des activités des associations dans la salle des fêtes de Cras**

Compte tenu de l'indisponibilité de la salle des fêtes à partir de la fin d'année, Madame la Maire a sollicité Madame la Maire de Cras pour envisager l'accueil, durant cette période, des animations des associations de Morette. Madame la Maire de Cras a fait part de l'accord de principe de sa commune, sous réserve de la disponibilité de la salle des fêtes. Les associations de Morette doivent contacter la mairie de Cras pour l'utilisation de la salle des fêtes de Cras.

- **Cession du matériel communal** le 8 juin 2019 pour céder quelques tables, chaises, étagères situées à l'étage en prévision des travaux.

- **Recensement prévu début 2020** :

L'agent recenseur passera dans les foyers. Claire-Marie JOBIN, coordonnateur communal, l'assistera dans la préparation et le suivi de la collecte des données. Elle bénéficiera d'une journée de formation assurée par l'INSEE.

- **Fibre optique** :

Les travaux devraient démarrer à partir de fin mai .

Les orages du 15 juin 2109

Suite à l'évènement météorologique du samedi 15 juin 2019, une procédure accélérée de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle a été décidée par le gouvernement.

Ce dispositif concerne les biens des administrés ayant subi des dégâts suite à une inondation (par ruissellement et coulée de boue associée, débordement de cours d'eau) ou crue torrentielle.

Les dégâts directement occasionnés par la grêle (toiture abîmée, vitres cassées...), les orages et le vent ne sont pas éligibles au dispositif de catastrophe naturelle, mais par le régime des assurances : pour tous les dégâts causés par la grêle, il convient donc de se rapprocher de sa compagnie d'assurance.

Information aux agriculteurs

Suite aux nombreuses sollicitations reçues en mairie et aux fausses informations circulant dans la commune, Madame la Maire a contacté la Direction départementale des territoires (DDT) qui a confirmé les informations suivantes :

La commune a communiqué le 19 juin 2019 un premier recensement communal des arbres à terre ou endommagés.

La mission d'enquête a débuté mercredi 26 juin. Le Comité départemental qui statuera sur la reconnaissance de calamités agricoles se réunira au mieux en août 2019.

Le Comité national se réunira ensuite au plus tôt le 16 octobre 2019. La réponse pour la reconnaissance de calamités agricoles sera connue au mieux dans la 2ème quinzaine d'octobre.

Il y aura ensuite un affichage obligatoire en mairie de la reconnaissance de calamités agricoles et **les agriculteurs seront appelés à faire une télédéclaration individuelle fin octobre ou début novembre 2019. C'est à ce moment que chaque agriculteur indiquera le décompte précis de ses arbres impactés.**

Il est recommandé aux sinistrés de prendre des photos des dommages.

VIE INTERCOMMUNALE

LES DÉCHETS

La Communauté de communes met en place un nouveau service : la déchèterie mobile. Sa mission est d'offrir aux habitants les plus éloignés des 3 déchèteries fixes intercommunales, un service similaire avec la collecte des cartons, métaux et ferrailles, équipements électriques et électroniques, peintures, aérosols, mobilier, bois et déchets non recyclables, à l'exclusion des végétaux et des gravats.



9 aires d'accueil, réparties sur 8 communes, sont ouvertes, accessibles à tous les habitants du territoire *hors professionnels privés et publics*

Ce dispositif est constitué d'un camion et d'une remorque équipée de conteneurs de tri. Sur place, il se transforme en une plateforme de dépôt, accessible en voiture.

Vous pouvez consulter les dates, horaires et lieux de la collecte mobile sur le site de la Communauté de communes : <http://www.saintmarcellin->

vercors-isere.fr/4414-points-d-apport.htm#par31014

Ce nouveau dispositif permet de compléter le service des points d'apport volontaire et de tri. Nous vous rappelons à cette occasion que les points d'apports volontaires sont exclusivement destinés aux déchets suivants :

Le conteneur vert pour les verres



Toutes les bouteilles en verres



Tous les pots et bocaux en verres

Le conteneur jaune pour les emballages



Tous les flacons et bouteilles en plastique



Tous les emballages métalliques



Tous les pots, barquettes, sacs et films en plastique



Toutes les cartonnets et briques alimentaires

Le conteneur bleu pour tous les papiers



Magazines, Revues



Enveloppes
(avec ou sans fenêtre)



Prospectus, Publicité



Livres, Blocs



Journaux



Annuaire

Et bien sûr, les moloks pour les déchets ménagers ne pouvant être triés ou compostés, mis dans un sac poubelle de 30 litres maximum



Un doute sur la destination de vos déchets ? Utilisez le générateur de tri sur le site web de la Communauté de communes : <http://www.saintmarcellin-vercors-isere.fr/4413-trier.htm>

RESERVEZ VOS AGENDAS

Concert du Rappoporchestra

Le dimanche 28 juillet, la commune accueillera le Rappoporchestra qui se produira en concert dans la salle communale.

Le Rappoporchestra a un lien très particulier avec notre commune car une partie de la famille Rappoport a été réfugiée à Morette entre 1943 et 1945. Il

s'agit d'un orchestre familial, né de séances musicales improvisées entre frères et sœurs, cousins, oncles et grands-parents lors de rassemblements familiaux.

Des animations seront proposées autour de ce concert.

Un évènement à ne pas manquer !



INFOS PRATIQUES

INFORMATION AUX ASSOCIATIONS

Les travaux de rénovation du bâtiment mairie vont démarrer prochainement. La salle communale sera indisponible à compter de mi-décembre 2019 et pour une durée de 7 mois environ.

Dans cette perspective, Madame la Maire de Cras a été sollicitée afin d'étudier les possibilités d'accueil des activités des associations de Morette, programmées sur cette période, dans la

salle des fêtes de Cras. Nicole Di Maria s'est montrée très favorable à cette demande, dans la limite, bien entendu, des disponibilités de la salle des fêtes.

Les associations de Morette ayant prévu des activités pendant cette période, qui auraient nécessité l'utilisation de notre salle communale sont ainsi invitées à se rapprocher de la mairie de Cras.

FERMETURE DES AGENCES EDF (communiqué d'EDF)

En 2019 toutes les agences EDF ont fermé leurs portes et cela pour mieux se focaliser sur le service client téléphonique et en ligne.

Avis aux Morettins concernant la fermeture des agences EDF en France en 2019 :

- Pour en savoir plus sur la fermeture des agences EDF en 2019 : <https://www.agence-france-electricite.fr/actualites/agences-edf-fermeture/>

- Retrouvez toutes les informations sur les services d'EDF pour Morette : <https://www.agence-france-electricite.fr/edf/>

- Toutes les informations liées à l'ouverture de votre compteur de gaz auprès d'un fournisseur : <https://www.agence-france-electricite.fr/gaz-de-ville/ouverture-compteur-de-gaz/>

PA.ISS RECRUTE

Vous êtes :

- demandeur d'emploi depuis 1 an,
- bénéficiaire du Revenu de Solidarité Active (RSA), ou de minimas sociaux,
- jeune de moins de 26 ans sorti du système scolaire sans qualification ou sans expérience,
- travailleur avec une reconnaissance handicapée,

Vous souhaitez confirmer vos expériences professionnelles et être accompagné sur un projet professionnel ?

PA.ISS recrute :

des agents d'entretien, veilleurs de nuits, aides-éducateurs, jardiniers, peintres, agents polyvalents...

PA-ISS Emplois vous propose d'effectuer des mises à disposition auprès de particuliers, associations, collectivités et entreprises.

Plus de renseignements, contactez-nous : 04 76 38 60 13 - PA-ISS Emplois, 2 place du Souvenir-Français, 38160 Saint-Marcellin

LE PLAN CANICULE EST ACTIVÉ

Le Préfet de l'Isère a activé, pour la période du 1^{er} juin et jusqu'au 15 septembre, le plan canicule. C'est l'occasion de rappeler les conseils essentiels pour prévenir ses effets sur la santé



ENSEMBLE, RESPECTONS LA QUIÉTUDE DE NOS VOISINS !



L'été, c'est aussi la joie des travaux de jardinage et de bricolage extérieur. Pour que cette joie soit partagée par vos voisins, il n'est pas inutile de rappeler l'arrêté préfectoral n° 97-5126 concernant les **bruits de voisinage** et notamment l'article 9 :

- Les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords, doivent prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par les bruits répétés et intempestifs émanant de leurs activités, des appareils, instruments, appareils diffusant de la musique, ou machines qu'ils utilisent ou par les travaux qu'ils effectuent.

- A cet effet, les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils-susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore telle que tondeuse à gazon, motoculteur, tronçonneuse, perceuse, raboteuse ou scie, **ne sont autorisés** qu'aux horaires suivants :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30,
- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h,
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

VIE ASSOCIATIVE

Communiqués des associations

AMICALE BOULES MORETTE

L'Amicale a tenu son assemblée générale le 8 mars 2019.

L'Assemblée a débuté par une minute de silence en présence de 25 personnes.

➤ Le club

- *L'effectif se maintient avec 19 licenciés - 17 sociétaires*
- *Le bureau :*

- Christophe Cuchet et Roger Trapet renouvelables ont été réélus à l'unanimité

- Pierre Soullier élu à l'unanimité remplace Dominique Cuchet démissionnaire

- Président : Roger Trapet



Vice-président : Joël Fays

- Trésorier : Sylvie Trapet

- Trésorier adjoint : Pierre Soullier

- Secrétaire : Christophe Cuchet

- Secrétaire adjoint : William Vacher

- Membres actifs : Gilles Debernardi – Alain Besson

➤ Les manifestations 2019

- repas 16 mars au restaurant « Chez Cotton's » à Poliéna
- 7 concours officiels à Morette d'avril à août
- soirée barbecue courant août
- soirée sponsor courant



novembre

- boudin début

janvier 2020

➤ Divers

- reconduction de l'animation temps périscolaire
- la réflexion engagée l'année dernière concernant les toilettes s'est poursuivi avec les représentants de la commune
- un échange avec ces mêmes personnes concernant le lieu de la journée boudin 2020 a été évoqué en raison des travaux dans la salle communale.

* * *

- Calendrier des concours :

- Samedi 6 avril à 13 h 30

Challenge Maurice Jobin

- Jeudi 30 mai à 13 h 30

Challenge de la municipalité

- Vendredi 7 juin à 18 h

Challenge Denis Blanchard et René Belle

- Vendredi 5 juillet à 18 h

Challenge Martial Perrot Berton

- Vendredi 19 juillet à 18 h



Challenge A. et G. Trapet/N. et M. Debernardi

- Mercredi 7 août à 13 h 30
Challenge Libério Patroncini

Une buvette ouverte à tous est à votre disposition.
L'espace petite restauration (barbecue) débutera à partir du 7 juin.

N'hésitez pas à venir regarder et découvrir ce sport et bien sûr partager un moment de convivialité !!!

Renseignements au 04 76 07 83 60

ASSOCIATION DES 7 COLLINES



Le printemps 2019 des 7 collines

Un nouveau moyen de communication : le site internet des 7 collines

Nous souhaitons, avec la création de ce site, mieux faire partager la vie de notre association avec tous ceux (morettins et amis) qui le veulent.

Vous y trouverez en particulier le programme de nos prochaines animations.
Alors, rendez-vous sur <https://les7collinesmorette.wixsite.com/website-2>

(Nous continuerons bien sûr à utiliser les autres supports : flyers et affiches, articles dans « le Dauphiné libéré », articles dans « infos-brèves », mails, etc..).

LES ARCHERS DES MONDALINES

Dimanche 14 Juillet 2019 à Morette

A partir de 11h30 : Buvette – dégustation de pétafine

Utilisation de gobelets réutilisables (caution 1 €)

Vous pourrez le garder en souvenir ou nous le rendre en fin de journée.

A partir de 12h30 - **REPAS CHAMPÊTRE** - Sous chapiteau

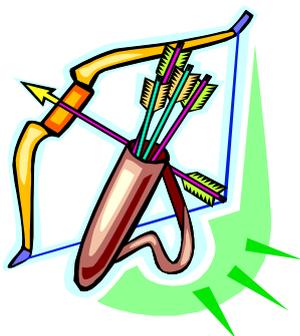
- Salade composée
- Cochon à la broche
- Flageolets
- Fromage
- Fruit
- Café/Vin



Adultes : 20 €

Enfants : 10 € (moins de 12 ans)

Après-midi : Tir à l'Arc , Venez essayer !!



Réservation avant le 12 Juillet

DEZANET Gilbert	04.76.07.24.93
LEITA Chantal	06.81.03.82.67
THEZIER Thierry	06.86.38.93.21
THON Philippe	06.21.54.19.29

RACINES & AILES

Une nouvelle association, Racines & Ailes, association de parentalité, vient de voir le jour à Cras.

Elle pour objet l'accompagnement à la parentalité et le développement d'échanges respectueux et bienveillants au sein de la famille et dans les structures accueillants des enfants.

Racines & Ailes propose des ateliers pour parents Filliozat© :

Les ateliers Filliozat© sont des lieux de ressources pour les parents.

On s'informe sur le cerveau de nos enfants, leurs besoins fondamentaux, leurs émotions, les dernières découvertes des neurosciences et leur impact sur l'éducation.

Retrouvez toutes les informations sur les activités de Racines et Ailes :

 <https://www.facebook.com/RacinesetAilesAssociationParentalite/>

Comprendre ce qui se passe dans le cerveau, le corps et le cœur de nos enfants et dans le nôtre pour des relations joyeuses et apaisées au quotidien

On y trouve des outils pour accompagner nos enfants vers plus de coopération de responsabilisation, d'autonomie, de communication avec nous et plus d'échanges positifs et d'émotion d'amour. C'est aussi un espace de partages et d'échanges en petit groupe.

Plusieurs ateliers ont déjà eu lieu au printemps. d'autres ateliers très prochainement sur le thème :

- **l'accueil et l'accompagnement des émotions** : Savoir réagir avec pertinence, douceur et efficacité face aux réactions émotionnelles des enfants.

- **J'ai plus peur** : Accueillir et accompagner les réactions anxieuses et les peurs de l'enfant.

ETAT CIVIL



Décès :

Monsieur Pietro, Pellegrino DEZANET décédé le 11 mars 2019

CA S'EST PASSE A MORETTE

LE REPAS DES AINES

Dimanche 10 février a eu lieu le traditionnel repas des anciens dans la salle communale de Morette. Moment de convivialité autour d'un bon repas préparé par les Fins Gourmets de Vinay.

L'après-midi s'est ensuite déroulé autour de jeux, de discussions animées et de chansons !



LES APRÈS-MIDI RÉCRÉATIFS

Les participants des après-midi récréatifs se sont retrouvés mercredi 5 juin au restaurant de Poliénas afin de clôturer la saison dans la bonne humeur.

Rendez-vous dès le mercredi 4 septembre à 14h à la salle communale de Morette pour une nouvelle saison !



Vous souhaitez nous faire part d'une suggestion , partager une information susceptible d'intéresser les habitants de Morette : soumettez-nous votre proposition en l'envoyant à :

fdeforge.morette@orange.fr et à commune.morette@wanadoo.fr.

Infos Brèves - Bulletin d'informations municipales
Mairie de Morette Tél : 04.76.07.81.58
Responsables de publication : Aude PICARD WOLFF, Françoise DEFORGE
Ne pas jeter sur la voie publique